

Dominique Sagot-Duvaouroux :

« il y a un peu de vol »

Économiste, enseignant-chercheur à l'université d'Angers, Dominique Sagot-Duvaouroux est spécialiste de l'économie de la culture. Il a signé plusieurs études ou articles de référence sur l'économie de la photographie, notamment sur l'économie des droits d'auteur en 2007 et les modèles économiques à l'ère du numérique en 2010.

Pourquoi existe-t-il si peu d'études et de chiffres sur le marché de la photographie ?

Il n'y a malheureusement pas de budget pour faire des études sur la photographie. L'État pourrait réunir des chercheurs, des usagers, des organisations professionnelles, pour qu'ils identifient ensemble les types de données qui leur sont utiles. C'est ce qu'on appelle l'observation participative partagée.

Peut-on isoler le marché de la photo de presse ?

C'est difficile, car ce qui caractérise la filière photographique, c'est qu'il y a de moins en moins de cloisonnements entre les différents marchés presse, publicité, édition, corporate, photo d'art. Il y a une vingtaine d'années, les métiers étaient plus séparés. Aujourd'hui, il y a un brassage, car les marchés de la photo ont rétréci et ne se suffisent plus à eux-mêmes. On pourrait toutefois calculer le chiffre d'affaires de la photo payé par les organes de presse, à condition que les éditeurs veuillent bien les transmettre. On avait essayé aussi de faire une étude pour calculer la valeur d'une photographie dans la presse. L'idée était de prendre un échantillon de titres de presse, de regarder la part de la photographie en surface dans le journal, et de rapporter ce pourcentage au chiffre d'affaires du journal. On aurait pu ainsi montrer l'écart entre la valeur qu'apporte la photographie à ce journal et la part du budget alloué à la photographie.

C'est cet écart qui justifie selon vous une intervention de l'État dans la filière ?

Oui, car la valeur produite par les images n'a jamais été aussi forte, mais cette valeur est de plus en plus à l'état gazeux. On assiste à une évaporation hors de la filière, au bénéfice par exemple des grandes

entreprises d'Internet – qui profitent de valeurs qu'elles ne financent pas sous forme de capitalisations boursières – et aussi le long de la filière photographique, de l'aval vers l'amont, le chiffre d'affaires de la vente d'images ayant de plus en plus de mal à remonter jusqu'aux photographes. On appelle ça les externalités positives.

En économie, c'est un cas de défaillance du marché qui justifie, même d'un point de vue libéral, une intervention publique. L'État pourrait décider par exemple de taxer les FAI ou Google au titre de ces externalités positives que génèrent les activités culturelles et la photographie en particulier.

Vous êtes également favorable à un barème minimum de la photo ?

Oui, ce serait juste d'avoir un barème minimum, y compris si c'est une photo orpheline ou si son auteur est prêt à les céder gratuitement. Cela pourrait alimenter un fonds social des auteurs pour améliorer leur protection sociale. Ce sont des idées qui ne sont pas insurmontables d'un point de vue juridique, mais qui sont toujours assez vite écartées.

Pourquoi tant de résistance à ce barème minimum ?

Les journaux veulent avoir la liberté du choix des photos et de leur source, ce qui est tout à fait normal. Le système de rémunération minimum fait peur parce qu'il se traduirait de fait par une modification du partage de la valeur ajoutée. L'économie se résume souvent à un rapport de force. Or, le secteur de la photographie est un conglomérat de petites entreprises et de travailleurs indépendants. Cela a été très clair avec le numérique. Celui-ci a changé les parts de travail de chacun, le photographe ayant désormais à sa charge le temps de post-production, mais il n'y a pas eu

de modification du partage de la valeur. Je pense qu'on ne peut pas laisser le prix au seul jeu du rapport de force parce que les photographes sont isolés, et seront toujours perdants. Les auteurs sont toujours perdants. Aujourd'hui, il y a un peu de vol. On paye les photos à des prix dérisoires qui ne permettent pas aux photographes de vivre de leur travail. On parle de vol et de piraterie dans le domaine du droit d'auteur, mais là il y a vraiment une forme d'abus.

Selon vous, la diversification des modèles et des marchés est une chance pour le photographe, mais se heurte au manque d'harmonisation des régimes sociaux. Que préconisez-vous ?

Les modèles sociaux n'ont pas suivi l'évolution du marché, et les types de droit ne sont pas les mêmes d'un régime à l'autre. Il faudrait que les cotisations sociales abondent un même régime de retraite. Je comprends que les photographes de presse défendent le statut de salariat parce qu'il est plus avantageux socialement mais le statut d'auteur-photographe est mieux adapté au travail effectif d'un photographe qui travaille pour la presse mais aussi sur d'autres marchés, que le statut de salariat, sauf si évidemment on est permanent dans un journal. Le système du droit d'auteur me semble bien adapté à la fonction de photographe, mais il faut renforcer la protection sociale de l'auteur-photographe afin qu'il ne soit pas dévalorisé socialement par rapport à celui du salarié. La sécurisation sociale des travailleurs indépendants est une question globale. On met en avant la flexibilité mais on ne met pas les moyens qui vont avec. Si l'indépendance et la flexibilité améliorent la performance de l'économie, c'est très bien, mais il faut que cela se traduise par un retour pour ceux qui supportent cette flexibilité. Le système

danois de flexisécurité, dont on parle beaucoup en matière de marché du travail, repose sur cette idée-là. On facilite la possibilité d'embaucher et de licencier mais en contrepartie, on paye des impôts pour une prise en charge collective du coût de la flexibilité pour ces personnes qui vont être amenées à changer fréquemment d'emploi.